

Morale, éthique et déontologie pour une approche nuancée



GRADES

UNIVERSITÉ PARIS SUD

Pr Eric FOUASSIER
Univ. Paris-Sud (Univ. Paris-Saclay)
Directeur du GRADES
CNOP

29 mars 2017 – Académie Nationale de Pharmacie

Plan

Lien d'intérêt : en tant que membre du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens, l'auteur est amené à participer aux travaux de révision du code de déontologie des pharmaciens.

- 1. Morale et éthique : deux notions proches mais distinctes**
- 2. Déontologie : quand la morale inspire en partie le droit**



Une aura différente, une étymologie proche

- L'éthique : un terme à la mode
- La morale : un terme désuet
- Deux **termes jumeaux** au plan étymologique

un vocable grec *ethos* un vocable latin *mores*
un même sens : les coutumes, les mœurs

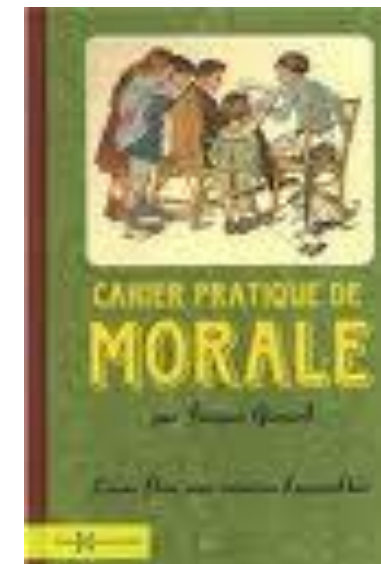


- Deux notions que l'on peut distinguer, notamment en se fondant sur une **approche kantienne** distinguant :
l'impératif catégorique (la morale)
l'impératif hypothétique (l'éthique)



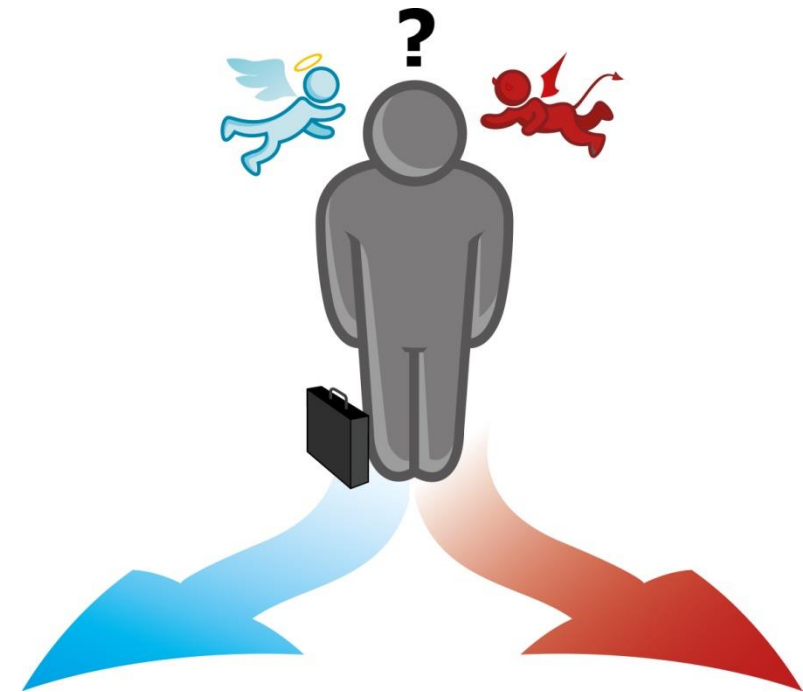
La morale : impératif catégorique

- Ensemble de valeurs et de principes **différenciant le bien du mal**
- Impératif catégorique car objectif, indépendant, nécessaire et inconditionné
- La règle morale ne tient pas compte de l'utilité, de l'efficacité ou de l'intérêt ; elle n'est **pas contingente**. Elle nous conduit à **agir par principe**.



L'éthique: impératif hypothétique

- Ne tranche pas la question du bien et du mal
- Réflexion, interrogation sur les actes et les abstentions
- Consiste toujours en **un arbitrage** en cas de **conflit de valeurs** et ne prétend pas à la certitude
- Elle est avant tout un discours technique qui s'organise autour de la question « **que faire pour bien faire ?** »



Peut-il y avoir une éthique sans morale ?

- L'approche kantienne invite plutôt à répondre par la négative
- L'éthique qui s'affranchirait des impératifs catégoriques de la morale s'apparenterait à un **discours relativiste** reposant sur un simple **consensus collectif** à un moment donné.
- Or, un consensus (majorité parlementaire, opinion publique...) ne garantit pas la **légitimité morale** d'une décision.
- Un acte peut ainsi être autorisé par la loi, être considéré comme éthiquement acceptable, mais demeurer grave, anormal et irrémédiablement contraire à la morale.



« La morale définit des devoirs face à l'humain, l'éthique est un discours qui cherche à définir des critères d'humanité. » Laurence Bounon

Déontologie : étymologie et définition

- Deux vocables grecs :
deon-ontos (ce qui est convenable)
logos (le discours)
- un discours sur ce qui est juste
- Ensemble **des règles et des devoirs** qui régissent une **profession**
 - Deux fonctions principales :
garantir l'intégrité d'une profession et de ses membres
susciter la confiance du public



La règle déontologique : une règle de droit

- La juridicité de la déontologie ne fait plus débat
 - de la morale qui se mue en droit
 - de la morale sanctionnée par le droit
 - des règles trouvant leur **source dans la morale** et leur **sanction dans le droit**
- La règle déontologique est une règle de droit
- Rattachement objectif :
 - origine **dans la loi** (ex : art. L.4235-1 CSP)
 - publication sous forme de **règlement au J.O.**
 - **caractère obligatoire** (\neq règle morale)
 - non-respect sanctionné par des **juridictions spécialisées**
- Rattachement subjectif :
 - engagement des professionnels
 - application à divers contentieux



Distinction avec les notions voisines

– La discipline professionnelle

- la faute disciplinaire notion plus large que la faute déontologique
- certaines règles déontologiques n'ont pas vocation à fonder une sanction disciplinaire

– La *soft law* ou droit souple

- bonnes pratiques, recommandations : encadrement de la technique professionnelle
- les « déontologies » canada dry

– La morale

- la règle déontologique est (souvent) d'inspiration morale mais présente un caractère obligatoire
- la règle déontologique est (parfois) sans rapport avec la morale et se présente alors comme une simple règle technique



Conclusion

— La morale

- distingue entre le bien et le mal
- fonde des principes intangibles et non contingents

— L'éthique

- consiste en un arbitrage
- pour résoudre un conflit de valeurs et déterminer une conduite

— La déontologie

- règles professionnelles d'inspiration souvent morale
- à caractère obligatoire et s'inscrivant dans la hiérarchie des normes juridiques



◆ **Merci de votre attention...**

